



CNT Éducation 34
La Mauvaise Réputation - 20 rue Terral
34000 Montpellier
education34@cnt-f.org
06-78-88-82-37

Montpellier, le 17 janvier 2008

A l'attention de
Mme MANDROUX
Maire de Montpellier

Objet : service minimum : demande de positionnement
Copie à : médias montpelliérains

Madame le Maire,

Monsieur Darcos, ministre de l'Éducation Nationale, veut expérimenter le service minimum dans les écoles maternelles et élémentaires dès le jeudi 24 janvier 2008, date à laquelle la quasi-totalité des Fédérations syndicales de la fonction publique (y compris territoriale) ont appelé à la grève.

Il compte solliciter les Maires pour l'encadrement des élèves et propose de financer l'accueil des enfants lors de cette journée nationale de grève grâce aux fonds correspondants aux retenues sur salaire des enseignants grévistes.

Cette expérimentation représente un ballon d'essai avant la généralisation à terme de ce qu'il faut bien appeler une atteinte au droit de grève.

Dans un premier temps les communes volontaires devront accueillir les enfants scolarisés dans les écoles maternelles et élémentaires de leur territoire durant les heures normales d'enseignement, soit six heures par jour. En contrepartie, les maires recevront une participation de l'Etat.

Cette subvention proviendra de l'argent des grévistes qui financeront ainsi la faillite de leur grève. Cette attaque sans précédent contre le droit de grève des enseignants s'articule autour d'un projet de société autoritaire qui se met en place et où les différents morceaux d'un puzzle libéral s'assemblent progressivement : le fichage généralisé et centralisé des enfants par le système informatique « Base élèves », la mise en concurrence des établissements scolaires programmée dès 2009 en fonction des résultats aux évaluations (ces évaluations censées servir aux enfants sous couvert de moult argumentaires pédagogiques), les primes au mérite, les projets EPEP, le renforcement de la hiérarchie, la suppression de la carte scolaire... C'est la fin de l'école publique qui est visée avec pour objectif de créer une école à deux vitesses dont un secteur public réservé aux classes populaires les plus défavorisées.

Pour toutes ces raisons, notre syndicat (CNT Éducation 34) tient à vous rappeler notre attachement au droit de grève qui pour nous reste inaliénable, et vous demande de bien vouloir vous positionner par retour de courrier, afin que nous puissions appréhender les prochaines grèves enseignantes en pleine connaissance de cause.

Vous remerciant par avance, veuillez agréer Madame le maire, nos salutations syndicalistes.

Le secrétaire de la CNT Éducation 34,
Benoît GUERREE